

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JUIN 2023 à 19h00

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 15 juin à 19h00 sous la présidence de M. Daniel Deschodt, Maire.

Présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, Mme Binet, M. Dambricourt, Mme Becquet, M. Courtin, Mme Soltysiak, Mme Delhay, M. Buckman, Mme Cadet, M. Charlemagne, M. Penez, M. Blin.

Absents : Mme Cabre (procuration à Mme Binet), M. Vanpoperinghe (procuration à M. Dambricourt), Mme Scotté, M. Revillon (procuration à M. Avart), M. Odièvre, Mme Wuyts, M. Marie (procuration à M. Penez), Mme Marquand (procuration à M. Blin).

Le texte ci-dessous est un résumé des décisions prises par le Conseil Municipal. Le texte intégral des délibérations est consultable sur notre site internet <https://www.watten.fr/la-ville/conseil-municipal-de-watten> . Pour les personnes n'y ayant pas accès toutes les délibérations en version papier sont consultables en mairie aux heures d'ouverture

Affaires scolaires :

- Tarifs de la cantine : le Conseil a maintenu les prix de la cantine scolaire pour 2023-2024 au tarif de 2022-2023. *Vote à l'unanimité*
- Transports scolaires : la reconduction de la prise en charge à 50 % des cartes pour les collégiens de Loverstel est votée à l'unanimité.
- Forfait scolaire : il a été fixé à 53 € par enfant pour l'acquisition de matériel pédagogique. *Vote à l'unanimité*
- Utilisation des salles de sports communales : le tarif horaire reste fixé à 15 € de l'heure pour les deux collèges. *Vote à l'unanimité*

Vente propriétés communales :

- Un terrain communal de 263 m² situé rue des Anémones et contigu à sa propriété sera vendu à Mme Devos pour un montant de 2 600 €. *Vote par 17 voix pour et 4 abstentions*
- Domaine Au Fil de l'Eau : le Conseil est invité à prendre une délibération complémentaire suite à la vente pour un montant de 363 000 € du domaine Au Fil de l'eau et réalisée le 25 mai. *Vote par 18 voix pour et 4 abstentions*

Modification du tarif des reprises de concessions avec caveaux :

Les élus sont invités à modifier la délibération du 22 juin 2022 en indiquant que les frais de nettoyage des concessions rachetées seront à la charge des acquéreurs. *Vote à l'unanimité*

Vie communale :

- Création d'un compte épargne temps : les élus sont invités à mettre en place ce dispositif en faveur du personnel communal. *Vote à l'unanimité*
- Désignation d'un référent déontologique : pour se conformer au décret du 6 décembre 2022, le Conseil désigne avec son accord M. Jean Grébert pour remplir cette fonction. *Voté par 20 voix pour et 2 abstentions*
- Mise à disposition : une modification de la liste des agents affectés à l'entretien des espaces verts par le Sivom est proposée au Conseil Municipal : *adoption à l'unanimité*
- Paiement des heures supplémentaires et complémentaires : il est demandé au Conseil de se mettre en conformité avec les nouvelles règles fixant leur paiement. *Vote à l'unanimité*

Subvention et don :

- Une subvention exceptionnelle a été octroyée à la Société de tir à l'arc La Guillaume Tell. *Vote à l'unanimité*
- Don à Audomarose : un don de 50 € sera versé à ladite association suite au décès de Mme Tartart en lieu et place d'une gerbe à la demande de la famille. *Vote à l'unanimité*

Délibérations en lien avec la CCHF :

- Taxe locale sur la publicité extérieure : la CCHF envisage, après étude, l'instauration de cette taxe. *Vote à l'unanimité*

- Taxe d'aménagement intercommunale : elle sera mise en place au 1^{er} janvier 2024 et se substitue à la taxe communale annuelle. La commune percevra 80% du produit perçu. *Adoption à l'unanimité*
- Convention liée au Hub mobilité : la CCHF a installé cet équipement sur la zone d'activités Vandesmet, il est demandé à la commune de prendre en charge l'abonnement à l'eau alimentant la fontaine. *Adoption par 21 voix et 1 contre*